



Département du Gard

SIDSCAVAR

EXTRAIT N° 10/2026

1, allée Pierre Louis Loisil
30400 Villeneuve Lez Avignon

Du
Registre des délibérations du Conseil du Syndical Intercommunal pour le
Développement Social des Cantons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure

Séance du Lundi 9 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 1

à 18h00, le Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des Cantons de Villeneuve Lez Avignon et Roquemaure, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Farès ORCET, Président.

Présents :

Madame Karel ARNAU
Monsieur Frédéric ARTHUR
Madame Marceline BRUN
Monsieur Patrick CARRY
Madame Emilie CHAMBE
Madame Catherine CHAUVIN
Monsieur Marc-Édouard COUSTON
Madame Virginie DUMAS-FILLIERE
Madame Martine FAUCON
Madame Marilyne KRIZ-BELLON
Madame Muriel LAMBERT
Monsieur Farès ORCET
Madame Jacqueline TOURANCHE

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Van-Son MUONGHANE

Absents :

Madame Françoise BLANC
Monsieur David GORI
Madame Audrey MOURET
Monsieur Grégory TESTUD

Délibération n°10/2026

Objet : Approbation de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 du SIDSCAVAR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2121-14 et L2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2025 établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 ;

Vu son rapport de présentation ;

Considérant que l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise, de manière anticipée, le report au budget 2026 des résultats de l'exercice 2025 ;

Considérant la présence de restes à réaliser 2025 en dépenses d'investissement de 66 453,98 € ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Syndical,

- **APPROUVE** la reprise anticipée, au budget primitif 2026, des résultats de l'exercice 2025, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

- **DECIDE** d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 de 3 273 204,54 € en R002 « excédent de fonctionnement reporté » et d'affecter en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnements capitalisés » 193 000,00 €.

- **DECIDE** d'affecter le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement de 403 133,14 € en R001 « résultat d'investissement reporté ».

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

ADOpte

Fait et délibéré, les jour, an et mois susdits.....

Et ont signé au registre les membres présents.....

Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon le mardi 10 mars 2026.

Le Président,

A large, stylized blue ink signature, likely of the President, is written over the circular stamp and the name Farès ORCET.



Farès ORCET